

Assemblée générale du Comité des associations de plaisanciers et pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor (CD22) - samedi 29 avril 2023 -



organisée cette année par l'Association Plaisance et Pêches en mer de Paimpol-Ploubazlanec

De nombreux invités nous ont honorés de leur présence : **M Cadec** (Sénateur), **Mme Rumiano** (Conseillère départementale et Présidente des Conseils portuaires de Paimpol, Binic et Saint Quay Portrieux), **M Pagny** (Conseiller départemental), **M Binard** (adjoint Mairie de Paimpol), **M Lombart** (adjoint Mairie de Ploubazlanec), **M Brezellec** (Conseiller Mairie de Ploubazlanec et Conseiller communautaire Guingamp-Paimpol), **M Mangan** (Directeur adjoint DDTM 22), **M Marocco** (Chef de l'unité Cultures marines-SAMEL- DDTM22), **M Baudry** (Directeur SPL Eskale d'Armor), **M Le Meur** (SNSM , Loguivy, représentant la délégation départementale)

De droite à gauche : R Morinière, A Scriban, C Bougault, C Gaston et M Brezellec



Cette assemblée s'est tenue sous la présidence de **Claude Bougault** (Président du Comité départemental) et **Alain Scriban** (Vice-Président-Secrétaire général adjoint de la FNPP-Conseil et Communication). Sur les 28 associations du Comité (représentant environ 3000 membres), 20 étaient présentes et 5 avaient envoyé leurs pouvoirs. Après l'approbation des rapports moral et financier, nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau du directoire du CD22.

Nous avons rappelé les différents objectifs de la FNPP au niveau national, avec la création de la Confédération Mer et Littoral et notre adhésion à l'Alliance des sports et loisirs.

PS : depuis notre AG, une consultation publique a eu lieu pour modifier l'arrêté du 29/4/2015 et permettre l'abrogation d'interdiction de pêche de loisir de la raie brunette dans les zones Ciem VIIe et VIIId (Manche Est et Manche Ouest)

Préoccupations locales du CD22

Pêche à pied : nous constatons depuis 2022, la venue en grand nombre de touristes asiatiques lors des marées. Ceux-ci ne connaissent ni les heures de marées, ni les réglementations et ne respectent ni les quantités, ni les tailles. Ils ramassent tout ce qu'ils trouvent, avec des difficultés pour les autorités pour intervenir. (Cas de Martin Plage à Plérin et de Bréhat...). Il est suggéré de contacter les « Tours Opérateurs » qui organisent cette activité.

Rappelons que les outils concernant la réglementation pêche à pied Bretagne, ne concerne que les coquilles, les échinodermes et les vers marins. Celle-ci est manifestement mal appliquée par certains contrôleurs.

Zone Natura 2000 : Nous réitérons notre demande pour l'arrêt des dérogations accordées de chalutage dans les 3 milles. Si cette interdiction était appliquée, une grande partie des zones Natura 2000 serait protégée.

Concernant le dragage des coquilles Saint Jacques, qui est une pratique très agressive pour les fonds marins, il serait souhaitable que les usages soient plus vertueux. Evidemment cela prendra beaucoup de temps, mais on voit de plus en plus de professionnels qui pêchent les coquilles en plongée. Il faut noter la création d'une section plongée au Lycée maritime de Paimpol.

Portuaire : Réaction concernant la création d'un SPL Eskale d'Armor concernant les ports départementaux :

-inquiétudes des usagers : est-ce que les nouveaux services proposés et pas demandés donneront lieu à des hausses excessives ?

-problème général de l'entretien des cales (depuis l'interdiction de l'utilisation de l'eau de Javel, pas de solution miracle !) La SPL envisage de sous-traiter ce nettoyage dans les ports.

Dévasage : Certains ports du 22 sont très envasés : Perros Guirec (Port de Ploumanac'h), l'avant-port du Légué (commerce et port de plaisance de La Toupie), sans oublier l'estuaire de la Rance. Binic expérimente des agitateurs pour limiter l'envasage.

Cultures marines : Préoccupation concernant l'extension d'une culture de moules sur cordes en Baie de St Brieuc, face aux Rosaires. Il faut noter que les élus locaux sont opposés à celle-ci.

Parc éolien : 12 premières éoliennes seront en service avant l'été 2023. Le CD22 va participer au groupe de travail pour définir les conditions de navigation et des usages dans le parc.

Récifs Goëlo (voir article dans le PP n° 75 de septembre 2022).

Le CD22 est adhérent à l'Association Récifs Goëlo. Les récifs artificiels à caractère pédagogique ont été immergés au large de l'Ost Pic (Baie de Paimpol) Le budget de cette première phase s'élève à 49 000 € avec une subvention FEAM- REGION de 38 300 €. Pour la seconde phase, Récifs Goëlo espère obtenir un nouveau financement européen par l'intermédiaire de la Commission Mer et Littoral du quartier maritime de Paimpol.

Merci à l'APPMPP, son Président Christian Gaston et à son équipe, pour leur parfaite organisation.

Claude Bougault (Président CD22)